



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie**

Unité bidépartementale Eure Orne

Evreux, le **11 AVR. 2025**

Affaire suivie par : Cyril HUART

Tél. : 02 32 29 62 50

Courriel :

ubdeo.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**Procès-verbal de la commission de suivi de site
SETOM ECOVAL de GUICHAINVILLE
14 novembre 2024**

Sous la présidence de Monsieur MALVES, secrétaire général de la Préfecture de l'Eure, s'est tenue le jeudi 14 novembre 2024, la commission de suivi du site du SETOM ECOVAL à Guichainville, sur le site de Guichainville.

Participants à cette réunion :

Madame Isabelle COLLIN, vice-présidente du SETOM
Monsieur Jérôme PASCO, 1^{er} vice-président du SETOM
Monsieur Didier HOUILLON, directeur général du SETOM
Monsieur Olivier HEDEZ-MAISON, directeur général adjoint du SETOM
Monsieur Baptiste GUICHEUX, responsable exploitation du SETOM
Monsieur Christophe RAUSCHER, responsable tri - filières du SETOM
Monsieur Benoît DE CONINCK, CHSCT du SETOM
Monsieur Joël CLOMENIL, suivi DSP Centre de tri
Madame Virginie MIGNE, représentante INERIS
Monsieur Bernard DEFILLON, Association Sauvegarde de l'Environnement
Monsieur Jean-Yves GUYOMARCH, Association UFC Que choisir Eure
Monsieur Jean-Pierre LANGLAIS, maire adjoint de Guichainville
Monsieur Marc PERRIN, maire de Le Vieil-Evreux
Madame Marie-Louise PHILIPPE, représentante de l'ARS
Madame Dominique JOUNAY, représentante chambre d'agriculture
Madame Anne FRANCOIS-DUBOC, représentante ATMO Normandie
Monsieur Frédéric POULEAU, responsable de l'unité DREAL/UBDEO
Monsieur Cyril HUART, inspecteur ICPE DREAL/UBDEO
Madame Sandrine ESTIENNE, adjointe au responsable de l'unité DREAL/UBDEO
Madame Corinne PAILLARD, assistante DREAL/UBDEO



Absence

Personnes excusées :

- Monsieur Alain PETITBON, président du SETOM
- Monsieur Alain NOGAREDE, conseiller municipal d'Evreux
- Monsieur Jean LELIEVRE, président de l'Association Guichainville Environnement Normandie
- Monsieur Gérard CHERON, Conseil Général de l'Eure
- Madame Agnès DELACOUR, suivi DSP du SETOM
- Monsieur Cédric SOUILLAT, EPN Evreux

Monsieur MALVES, secrétaire général de la préfecture de l'Eure, qui préside pour la première fois la CSS, se présente et accueille les participants de la commission.

Un tour de table est effectué.

Monsieur POULEAU se présente en tant que nouveau responsable de l'unité DREAL/UBDEO, depuis le 1^{er} novembre 2024, suite au décès de Monsieur VILCOT en juin 2024.

Monsieur MALVES salue la mémoire de Monsieur VILCOT, qui était reconnu pour ses compétences ainsi que sur sa connaissance du territoire.

1 / Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur MALVES demande s'il y a des observations sur le précédent procès-verbal.

Monsieur PASCO indique que la présidence de cette commission peut être partagée entre Monsieur MALVES et lui-même. Il poursuit en indiquant que Mme COLLIN ne donnera pas son approbation, n'étant pas présente à la commission du 6 décembre 2023.

Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur GUYOMARCH demande si l'association de Guichainville, représentée par Monsieur LELIEVRE existe toujours.

Monsieur LANGLAIS répond qu'il n'a eu connaissance de quoi que ce soit, elle est indépendante de la mairie de Guichainville.

Monsieur PASCO précise que l'association a bien été invitée à cette commission.

2 / Présentation des bilans 2023 et échanges

Monsieur GUICHEUX, responsable exploitation du SETOM, présente l'ordre du jour :

- unité de valorisation énergétique (UVE),
- unité de valorisation de la biomasse (UVB),
- analyses environnementales,
- activité de tri des collectes sélectives,
- activité des déchets verts,
- activité transferts.

Unité de valorisation énergétique (UVE)

Monsieur GUICHEUX expose le bilan des tonnages entrants en 2023 ainsi que la production et le suivi des mâchefers, qui sont en baisse par rapport à 2022. La disponibilité des heures de fonctionnement s'est améliorée grâce aux travaux effectués par l'exploitant.

Monsieur GUYOMARCH remarque que la quantité de mâchefers produits est en baisse, alors que le pourcentage par rapport aux entrants est plus important.

Monsieur GUICHEUX répond que la problématique des mâchefers dépend des types de déchets entrants. Il y a plus de déchets industriels banals (DIB) et moins d'ordures ménagères résiduelles (OMR).

Monsieur MALVES questionne sur la baisse de disponibilité des fours.

Monsieur GUICHEUX répond que la baisse de fonctionnement des fours est due aux incidents d'exploitation plus nombreux. Les incidents évoqués dans la présentation sont ceux de 2023. Ceux de 2024 seront détaillés lors de la prochaine CSS en 2025.

Monsieur MALVES demande si des déchets viennent de l'extérieur et pas seulement du SETOM.

Monsieur GUICHEUX affirme que les déchets proviennent d'entreprises du département mais également d'autres départements et collectivités. En l'occurrence, des ordures ménagères émanant d'une collectivité de la région parisienne (SICTOM) arrivent au SETOM, dont VALOEURE (groupe SUEZ) est titulaire du marché.

Monsieur GUICHEUX poursuit en précisant que des ordures ménagères de la région parisienne alimentent également le SETOM. Ces arrivages extérieurs compensent la baisse des déchets produits par les adhérents.

Monsieur DEFILLON demande à consulter le listing du tonnage extérieur de VALOEURE.

Monsieur PASCO répond que la demande sera faite auprès de SUEZ.

Monsieur MALVES interroge si le contenu de VALOEURE est bien vérifié.

Monsieur GUICHEUX le confirme, la réglementation implique que des caméras soient installées depuis 2023. On distingue ce qui est déversé dans les fosses, les déchets non conformes peuvent être retrouvés, grâce aux plaques, la provenance est connue.

Monsieur HUART explique que l'arrêté d'autorisation de l'UVE est plus restrictif par rapport à d'autres incinérateurs : les déchets d'activité de soins et les déchets dangereux ne sont pas autorisés au SETOM.

Monsieur DEFILLON pose la question des missions exactes de SUEZ.

Monsieur PASCO répond que l'élimination des déchets intègre les incinérateurs d'intérêt départementaux et régionaux, les flux viennent du territoire ainsi que des départements limitrophes. Le SETOM a déjà réceptionné des déchets ou des ordures ménagères de la région parisienne.

Monsieur HEDEZ-MAISON indique que l'origine des déchets industriels est locale. VALOEURE a des contrats avec l'agglo Seine Eure pour les ordures ménagères et les refus de collecte de centre de tri.

Le SIVOM a aussi un contrat pour les refus de collecte de centre de tri. SUEZ a un contrat avec le SDOMODE. Les déchets d'origine locale sont privilégiés, pour réduire les coûts de transport. Des déchets produits dans l'Eure vont également en Seine-Maritime, sur le site du SMEDAR (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen).

Monsieur GUICHEUX continue la présentation avec l'évolution des tonnages entrants, qui est en baisse depuis 2021. NOVERGIE est l'autre appellation de VALOEURE, ancienne appellation de SUEZ. Depuis la fermeture du site d'enfouissement de Mercey, un broyeur à encombrants est installé à ECOVAL. La totalité des déchets encombrants du SETOM sont incinérés à l'ECOVAL.

Monsieur MALVES demande si la baisse des ordures ménagères est due à un meilleur tri.

Monsieur HEDEZ-MAISON explique que la baisse la plus importante des ordures ménagères est due à la fusion de l'agglomération Seine-Eure avec la communauté de communes Eure-Madrie-Seine ainsi qu'au départ de la commune de Gaillon du SETOM vers l'agglomération Seine-Eure.

Monsieur PASCO précise qu'il y a aussi de plus en plus de filières spécifiques de tri, d'où moins de tonnages entrants de la collecte pour l'incinération, de même pour les biodéchets. Le plastique reste dans la poubelle de tri et non dans l'incinérateur.

Monsieur GUYOMARCH remarque une augmentation en 2023 de refus de tri.

Monsieur HEDEZ-MAISON répond qu'il est constaté plus de déchets triés. En 2021, suite à l'extension des consignes de tri, il a été récupéré tous les emballages souples d'où l'augmentation de la filière tri, ce qui augmente mécaniquement les quantités de refus du tri.

Monsieur PASCO précise que la campagne de communication pour améliorer la qualité du tri à la source est de la compétence des EPCI, qui sont adhérents au SETOM. Si la collecte est bien gérée, il y aura moins de refus de tri.

Les erreurs de tri sont impactantes sur le refus de tri, tels que des cartouches de chasse, des chaussures, des carters de voitures et bien d'autres.

La communication est importante et est en cours de développement.

Monsieur GUYOMARCH affirme que « UFC que Choisir » peut également relayer l'information de l'enjeu de la collecte.

Madame COLLIN précise que les collectivités ont régulièrement les mêmes types déchets refusés. Il a été rappelé aux EPCI de bien communiquer à ce sujet.

Monsieur GUICHEUX continue la présentation avec le bilan 2023 pour les émissions des polluants, concernant les moyennes journalières des lignes 1 et 2, pour lesquelles il n'y a pas de dépassement du seuil réglementaire. Dans le cas contraire, des analyses seraient effectuées afin de mener des actions correctives pour réduire, voir supprimer les non-conformités relevées.

Monsieur GUICHEUX présente les mesures en semi-continu des dioxines, en dessous des seuils pour les lignes 1 et 2, avec un prélèvement environ tous les 20 jours, envoyé en laboratoire pour analyses.

Monsieur GUYOMARCH interroge sur l'emplacement des capteurs de mesures des dioxines.

Monsieur GUICHEUX répond qu'ils se trouvent au niveau du traitement des fumées et au niveau de la cheminée.

Monsieur GUICHEUX continue avec les dépassements semi-horaires, et une performance énergétique à hauteur de 93,44 %.

Monsieur GUYOMARCH demande si la performance énergétique tient compte du réseau de chaleur.

Monsieur GUICHEUX répond que sont pris en compte le tonnage entrant, le tonnage incinéré, l'auto-consommation de la chaleur de l'usine, l'auto-consommation d'électricité, la vente d'électricité, la vente de chaleur ainsi que des facteurs définis à l'échelle nationale, un facteur de correction climatique et un nombre de degré jour unifié (DJU), ce qui permet de matérialiser les besoins en chauffage.

Monsieur GUICHEUX continue la présentation avec le suivi des mâchefers 2023.

Monsieur MALVES demande si des arrêts techniques sont programmés.

Monsieur GUICHEUX confirme que des arrêts techniques sont programmés, chaque année au mois de juin, pour une période de 2 à 4 semaines, selon les besoins en travaux à effectuer. La ligne 1 est arrêtée suivi de l'arrêt de la ligne 2 puis chacune redémarre.

Monsieur MALVES demande la cause des arrêts durant l'automne, en l'occurrence les bourrages d'extracteur.

Monsieur GUICHEUX explique qu'il arrive que des éléments trop volumineux, non retirés de la fosse, et mis dans le four, arrivent en fin de grille et amènent un bourrage. Les équipes techniques doivent intervenir pour que l'extracteur continue de fonctionner. Cela est dû à un mauvais tri en amont.

Monsieur MALVES demande si malgré les maintenances effectuées, des pannes surviennent.

Monsieur GUICHEUX évoque une fuite de l'économiseur sur la ligne 1 en décembre. L'exploitant a dû le changer.

Monsieur MALVES demande les raisons de l'arrêt du (GTA) pour les fuites vapeur, sur les 2 lignes, le 1^{er} décembre.

Monsieur GUICHEUX explique qu'en fonction de l'emplacement d'une fuite vapeur, les 2 lignes doivent être arrêtées tout comme le Groupe Turbo Alternateur (GTA). L'arrêt des fours a lieu lorsque la température ne peut être respectée. A partir de 850° et pendant 2 secondes, les premiers polluants sont détruits.

Monsieur MALVES demande les raisons qui expliqueraient que les périodes d'arrêts soient plus fréquentes à l'automne.

Monsieur HOUILLON indique qu'en période de chauffe, l'unité de valorisation n'a pas le même fonctionnement. Plus d'intensité et de quantité. L'alimentation du GTA et du réseau de chaleur est importante, surtout en début de saison, d'où d'éventuels dysfonctionnements.

Monsieur PASCO précise qu'en 2024, il y a eu moins d'arrêts et plus de production disponible pour le réseau de chaleur.

Monsieur GUYOMARCH demande que sur le tableau des événements soit ajouté une colonne « prévu » et « non prévu ».

Monsieur HEDEZ-MAISON répond que les évènements prévus sont les arrêts techniques en juin et les évènements imprévus sont ceux liés aux pannes.

Monsieur GUICHEUX affirme que cette modification sera apportée dans le tableau des évènements à l'avenir.

Monsieur PERRIN pose la question, sur la période hivernale, de la proportion entre la production d'électricité et la production de chaleur. Il demande si la proportion est équilibrée.

Monsieur HEDEZ-MAISON répond que cela dépend du besoin du réseau de chaleur et de la façon de consommer de la ville d'Evreux. Le délégataire pilote deux outils pour fournir la chaleur. La chaufferie biomasse qui produit la chaleur à 100 % et le complément en provenance de l'UVE. En fonction du besoin et de l'organisation, le délégataire peut décider de ne pas démarrer la chaufferie biomasse s'il considère que l'UVE est capable de fournir la chaleur nécessaire. En cas de grand froid durable, il peut être décidé de démarrer la chaufferie biomasse.

Unité de valorisation de la biomasse (UVB)

Monsieur GUICHEUX annonce les chiffres de la fourniture de chaleur et l'approvisionnement de la biomasse pour 2023.

Les différents sigles et abréviations concernant les dépassements journaliers des émissions de polluants en 2023 sont développés.

Analyses environnementales réalisées par ATMO Normandie

Madame FRANCOIS-DUBOC commence la présentation sur l'observatoire régional des retombées qui existe depuis 2009 autour des incinérateurs, fonderies, sites urbains et ruraux.

Il n'y a pas de valeurs limites réglementaires ou sanitaires en France, contrairement à l'Allemagne ou la Suisse. Le rapport cadre ainsi que la synthèse des résultats annuels sont disponibles sur le site d'ATMO Normandie.

Madame FRANCOIS-DUBOC poursuit la présentation avec la campagne de mesures 2023, pour les différents paramètres relevés par des jauges, dont dioxines-furanes et métaux. Il n'y a pas de prélèvement dans l'air ambiant en 2023 puisqu'ils sont effectués tous les 2 ans.

Monsieur MALVES pose la question si le pourcentage, indiqué dans le tableau sur l'activité du site, est dû à l'exposition au vent.

Monsieur HEDEZ-MAISON répond que le pourcentage correspond à la proportion du temps de fonctionnement de l'installation pendant les prélèvements.

Madame FRANCOIS-DUBOC précise la signification des valeurs repères régionales, en l'occurrence le Percentile 95 régional, correspondant à la valeur pour laquelle 95 % des résultats sont inférieurs. Une explication est donnée sur le « blanc de terrain » qui a pour fonction de détecter d'éventuelles erreurs d'analyse ou contaminations au laboratoire.

Pour le secteur de Guichainville, les valeurs mesurées en dioxines sont faibles, en dessous de la médiane régionale. Quelques dépassements mineurs de la médiane régionale sont relevés pour les retombées de métaux, tout en restant largement inférieurs aux percentiles 95 %.

Monsieur DEFILLON demande si l'on connaît le taux cumulé des métaux dans les sols, malgré les faibles retombées.

Monsieur PASCO répond que les mesures les plus pertinentes seraient celles de la qualité de l'eau. La pluie pénètre lentement dans les nappes phréatiques et ce qui est mesuré aujourd'hui ne seraient pas pertinentes pour mesurer un éventuel impact.

Madame JOUNAY précise qu'en décembre 2023, les résultats des prélèvements effectués sur des sols cultivés et non cultivés ne montraient pas de problème majeur. Ces tests ont lieu tous les 4 ans.

Monsieur GUYOMARCH a l'impression que les mesures des retombées de dioxines furanes, données par ATMO Normandie à la différence du SETOM, paraissent moins élevées.

Monsieur HEDEZ-MAISON précise que pour les données présentées par le SETOM, les mesures sont en sortie de cheminée sur les émissions atmosphériques, alors que pour ATMO Normandie, c'est un suivi environnemental des retombées dans des jauges.

Monsieur HUART ajoute que les chiffres donnés ne sont pas sur les mêmes unités. D'un côté, il est mesuré la concentration dans un flux d'air émis et de l'autre côté la masse de composés qui se déposent au sol.

Madame FRANCOIS-DUBOC ajoute que depuis 2023, ATMO effectue des mesures de PCB sur les mêmes jauges que les dioxines furanes. Prélèvement également du Lithium dans les métaux, sur tous les sites de la région, suite à l'incendie de chez Bolloré Logistics (76). Cela permettra de comparer ces résultats avec les valeurs repères régionales, pour les années 2023 et 2024. Ces données seront présentées lors de la prochaine CSS.

Analyse du lait de vache

Monsieur GUICHEUX poursuit sur la présentation des concentrations de dioxines et furanes mesurées dans le lait de vache. Depuis 2020, les résultats sont inférieurs aux valeurs repères.

Tri des déchets et collectes sélectives

Monsieur RAUSCHER, expose les étapes du nouveau centre de tri, depuis la signature DSP avec TRIVALO'27 en mars 2020, ainsi que les moyens en personnel et équipements, les tonnages réceptionnés et matériaux valorisés pour 2023. Les refus de tri diminuent alors que le tonnage entrant augmente.

Monsieur PASCO précise pour les refus de tri, que les câbles et autres produits du même genre, sont à recycler dans une autre filière. Les déchetteries sont maintenant équipées de plusieurs conteneurs de tri différents, tels que pour les pots de peinture, les meubles, produits électriques.....

Monsieur PASCO explique qu'un bon tri, se fait par de la communication, de la sensibilisation et de la collecte.

Monsieur RAUSCHER Précise que les subventions proviennent de chez CITEO, du conseil régional et de l'ADEME.

Monsieur LANGLAIS demande si les bouchons plastiques sont triés de la même façon que les bouteilles.

Monsieur RAUSCHER affirme qu'ils sont triés de la même façon.

Monsieur GUYOMARCH demande si les pots de yaourts doivent être lavés avant d'être recyclés.

Monsieur RAUSCHER précise qu'ils sont recyclables, sans être lavés mais doivent être bien vidés.

Déchets verts et transferts de matériaux

Monsieur GUICHEUX continue en présentant les chiffres 2023 de production de déchets verts broyés et évacués ainsi que le transfert de gravats.

Monsieur PASCO remercie les services du SETOM pour la présentation de la CSS et demande s'il y a des questions.

Monsieur PERRIN souhaite quelques précisions sur l'incident à ECOVAL, le 13 septembre 2024.

Monsieur GUICHEUX explique que lors d'un test de sécurité hebdomadaire, il y a eu un arrêt d'une ligne d'incinération. Un dépôt de matière est tombé et a créé un bouchage au niveau d'une gaine. La fumée est sortie par la trémie d'alimentation du four et par le haut du déchargement, au lieu de sortir du côté traitement. Pour éviter l'incendie, l'exploitant a ouvert les dômes, au-dessus du quai de déchargement, ce qui a provoqué un dégagement de fumée conséquent, mais sur un court laps de temps.

Monsieur PASCO ajoute que lors de cet incident, des mesures de confinement des agents du site ont été prises.

Monsieur PERRIN note qu'il est positif que le SETOM ait rapidement communiqué avec les communes et demande s'il y a eu de répercussions aux alentours.

Monsieur PASCO précise qu'il faudra se référer aux données d'ATMO Normandie, lors de la prochaine CSS. L'impact de cet incident a surtout été ressenti par les agents du SETOM.

Monsieur HOUILLON demande aux représentants des communes présentes, s'il y a eu des retours des habitants, suite à cette fumée.

Monsieur PERRIN et Monsieur LANGLAIS affirment ne pas avoir été informés d'un désagrément quelconque.

Monsieur GUICHEUX ajoute que lors de l'inspection avec la DREAL du 14 novembre 2024, jour de la CSS, l'exploitant a dépêché sa direction technique pour détailler l'analyse des causes directes et indirectes de cet incident.

Monsieur MALVES salue le rôle vertueux du SETOM pour la valorisation des déchets. Il rappelle les attentes de l'administration de réactivité du SETOM, en cas de dépassement des valeurs réglementaires d'émissions.

Monsieur MALVES clos la réunion en remerciant les participants.

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture



Alaric MALVES